

DEC181107DR08

Décision portant nomination de Mme Clémence AGRAPART aux fonctions d'Assistante de Prévention au sein de l'UMR7328 intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » - LPC2E.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS du 21 décembre 2017, portant renouvellement de l'unité mixte n° 7328 intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » - LPC2E et nommant M. Dominique DELCOURT en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7328 en date du 27 novembre 2015 ;

Considérant que M. Stéphane CHEVRIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation CNRS-DR07 du 23 mars au 13 avril 2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Clémence AGRAPART, Ingénieure de Recherche, est nommée aux fonctions d'Assistante de Prévention au sein de l'UMR7328 intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » - LPC2E, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Mme Clémence AGRAPART, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'Assistante de Prévention, Mme Clémence AGRAPART, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 04 avril 2018

Le directeur de l'unité
Dominique DELCOURT

Visa du Président de l'Université d'Orléans
Monsieur Ary BRUAND

Visa de la Déléguée Régionale par Intérim du CNRS
Madame Marion BLIN